

République Française
Département
Nièvre
Commune de Saint Eloi

Séance du Mardi 11 Avril 2017

L'an 2017, le 11 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la sous la présidence de MALUS JEROME Maire.

Présents :

M. MALUS JEROME, Maire, Mmes : BRETON MARIA, COMPERE CECILE, DAUDIER MANON, DESRUMAUX NATHALIE, GIRAND MARIE-MARTINE, GONZALES NADINE, GRACIA ESTELLE, MANTOUE DANIELE, SOTTY NADINE, MM : BARTHELEMY VINCENT, BONNEROT DIDIER, DEBRUYCKER BENOIT, GUERIN ERIC, LEGRAND DANIEL, MORTELMANS JEREMY, TATERCZYNSKI MAURICE

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : MM : ANTONIO PEREIRA GILLES à M. TATERCZYNSKI MAURICE, MERLIN CHRISTIAN à M. LEGRAND DANIEL

Secrétaire de séance : M. LEGRAND DANIEL

Date de la convocation : 05/04/2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout à l'ordre du jour du point suivant :
- SIEEEN : insertion des réseaux (réseau éclairage public et réseau téléphonique).
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce rajout.

Mr Guérin, Conseiller Municipal, demande dès l'ouverture de la séance que 2 questions soient inscrites à l'ordre du jour :

- suppression du poste de l'adjoint aux travaux
- suppression de la délégation de pouvoir donnée au maire.

Cette demande a été rejetée par Mr le Maire

réf : 2017/018 : Budget "Commune" : étude et vote du Compte Administratif 2016

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après s'être fait présenté le Compte Administratif en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal de la Trésorerie, et en avoir délibéré, (le Maire ne prenant part au vote), le Conseil Municipal, approuve à la majorité (16 voix), 2 voix contre (Mr Guérin, Mme Desrumaux) le CA 2016 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement 681 468.89 € et un déficit d'investissement de 323 627.44 €

réf : 2017/019 : Budget "Commune " : affectation du résultat
Notifiée par la Préfecture en date du :

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont présentés au Conseil Municipal.

INVESTISSEMENT

Solde d'exécution reporté	- 258 841,94 €
Recettes réalisées en 2016	478 213,74 €
Dépenses réalisées en 2016	542 999,24 €
Solde d'exécution	- 323 627,44 €
RAR en dépenses	207 153,15 €
RAR en recettes	109 200,00 €
Besoin en financement	421 580,59 €

FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté	332 906,71 €
Recettes réalisées en 2016	2 310 247,50 €
Dépenses réalisées en 2016	1 961 685,32 €
Résultat excédentaire	681 468,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 voix), 2 voix contre (Mr Guérin, Mme Desrumaux), décide d'affecter le résultat au BP 2017, de la façon suivante :

- affectation en réserve	421 580,59 € (titre de recette au compte 1068)
- report à nouveau en fonctionnement	259 888,30 € (reprise au compte 002 en recette)
- report à nouveau en investissement	- 323 627,44 € (reprise au compte 001 en dépense)

réf : 2017/020 : Budget "Assainissement" : étude et vote du CA 2016
Notifiée par la Préfecture en date du :

Après s'être fait présenté le Compte Administratif 2016 en concordance avec le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal de la Trésorerie, et en avoir délibéré (le Maire ne prenant part au vote), le Conseil Municipal, approuve à la majorité (16 voix) et 2 voix contre (Mr Guérin et Mme Desrumaux), le Compte Administratif 2016 qui fait ressortir un excédent d'investissement de 75 972,80 € et un déficit de fonctionnement de 3 254,59 €.

réf : 2017/021 : Budget "Assainissement" : affectation du résultat
Notifiée par la Préfecture en date du :

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont présentés au Conseil Municipal :

INVESTISSEMENT :

Solde d'exécution reporté :	96 405,04 €
Recettes réalisées en 2016 :	54 298,40 €

Dépenses réalisées en 2016 :	74 730,64 €
Solde d'exécution :	75 972,80 €
RAR en dépenses	51 550,05 €
RAR en recettes	29 899,00 €

FONCTIONNEMENT :

Solde d'exécution report	242.35 €
Recettes réalisées en 2016	55 984,22 €
Dépenses réalisées en 2016	59 481,16 €
Résultat de l'exercice	- 3 254,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité (17 voix) et 2 voix contre (Mr Guérin et Mme Desrumeaux)d'affecter le résultat au BP 2017,de la façon suivante :

- report à nouveau en fonctionnement : - 3 254,59 € (reprise au compte 002 en dépenses)
- report à nouveau en investissement : 75 972,80 € (reprise au compte 001 en recette)

réf : 2017/022 : Budget "Service de l'Eau" : étude et vote du Compte Administratif 2016
Notifiée par la Préfecture en date du :

Après s'être fait présenté le Compte Administratif 2016, en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal de la Trésorerie, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal (le Maire ne participant au vote), approuve à 16 voix pour et 2 voix contre (Mr Guérin et Mme Desrumaux), le CA 2016 qui fait ressortir un excédent d'investissement de 139 055,91 € et un déficit de fonctionnement de 1 162.96 €.

réf : 2017/023 : Budget "Service de l'eau" : affectation du résultat
Notifiée par la Préfecture en date du :

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont présentés au Conseil Municipal :

INVESTISSEMENT :

- Solde d'exécution reporté	119 825,71 €
- Recettes réalisées en 2016	21 618,12 €
- Dépenses réalisées en 2016	2 387,92 €
- Solde d'exécution	139 055,91 €
- Restes à Réaliser (RAR) en dépenses	0
- RAR en recettes	0

FONCTIONNEMENT :

Résultat antérieur reporté	-3 366,61 €
Recettes réalisées en 2016	27 110,65 €
Dépenses réalisées en 2016	24 907,00 €
Résultat de l'exercice	- 1 162,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 voix), 2 contre (Mr Guérin, Mme

Desrumaux), décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Report à nouveau en investissement : 139 055,91 € (reprise au compte 001 en recette au BP 2016)
- Report à nouveau en fonctionnement : - 1 162,96 € (reprise au compte 002 en dépense au BP 2016)

réf : 2017/024 : Vote des taux d'imposition des taxes locales

Notifiée par la Préfecture en date du :

Mr DEBRUYCKER, Adjoint aux Finances, rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes locales directes de 2016 :

- Taxe d'habitation	19.99 %
- Taxe foncière (bâtie)	6.33 %
- taxe foncière non bâtie	29.71 %

Il propose de ne pas augmenter le taux des 3 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition. Par conséquent, les taxes locales pour 2017 seront les suivantes :

- Taxe d'habitation	19.99 %
- Taxe foncière	6.33 %
- Taxe foncière non bâtie	29.71 %

réf : 2017/025 : Proposition de vote par chapitre pour tous les budgets

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 voix) 1 contre (Mr Guérin), décide de voter tous les budgets par chapitre.

Départ de Mme DAUDIER Manon

réf : 2017/026 : Budget "Commune" : étude et vote du Budget Primitif 2017

Notifiée par la Préfecture en date du :

Mr Debruycker, Adjoint aux Finances, présente le Budget Primitif par chapitre.

Le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix), 2 voix contre (Mr Guérin, Mme Desrumaux), adopte le Budget Primitif 2017, qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- 2 533 247,00 € pour la section de fonctionnement
- 1 179 078,00 € pour la section d'investissement

réf : 2017/027 : Budget "Assainissement" : étude et vote du Budget Primitif 2017

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (16 voix), 2 voix contre (Mr Guérin, Mme Desrumaux) le Budget Primitif 2017, qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 59 775,00 €
- section d'investissement : 157 872,00 €

réf : 2017/028 : Budget "Assainissement" : demande de dérogation communale

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal, décide de demander une dérogation au principe de l'équilibre des services, posée par le Code des Collectivités Territoriales et de confirmer la prise en charge du déséquilibre par le budget de la commune. Mr Debruycker, 1er Adjoint, rappelle la participation communale de 2016, soit 25 000 €. Il propose de réduire cette participation à 13 000 €, et de la supprimer en 2018, sur les conseils du Receveur Municipal de la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, et 1 voix contre (Mr Guerin) accepte cette proposition.

réf : 2017/029 : Budget "Assainissement" : fixation de la surtaxe

Notifiée par la Préfecture en date du :

La participation communale étant réduite, il est nécessaire d'augmenter la surtaxe de l'assainissement de 0.25 €. La surtaxe passera donc de 0.55 € à 0.80 € le m³ d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 1 voix contre (Mr Guérin) accepte cette augmentation de la surtaxe.

réf : 2017/030 : Budget du "service de l'eau" : étude et vote du Budget Primitif 2017

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal, adopte à la majorité, 2 voix contre (Mr Guérin, Mme Desrumaux) le Budget Primitif 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

- section de fonctionnement : 30 388, 00 €
- section d'investissement : 160 656,00 €

réf : 2017/031 : Budget du service de l'Eau : fixation de la surtaxe

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal, décide à la majorité,, 1 voix contre (Mr Guérin) d'augmenter la surtaxe de 0.05 € le m³. Par conséquent, la surtaxe de l'eau passe de 0.25 € à 0.30 € le m³.

réf : 2017/032 : SIEEEN : insertion des réseaux (réseau éclairage public et réseau téléphonique), et autorisation donnée au maire pour la signature de la convention

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire expose le projet d'insertion des réseaux d'éclairage public et téléphonique du secteur de l'église et ses abords jusqu'au 17 rue de la Poste. La demande d'insertion auprès du SIEEEN avait été demandée en 2012, et renouvelée tous les ans.

Le SIEEEN propose la réalisation de ce projet dont le montant s'élève à :

- insertion des réseaux d'éclairage public : 60 372.00 € TTC. Ces travaux étant subventionnés en partie, par le SIEEEN, la participation communale sera de 21 124 €.
- insertion des réseaux téléphonique : 14 373,74 € TTC. Ces travaux ne sont pas subventionnés.

Le montant total des travaux à la charge de la commune s'élève à 35 507,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, et 2 voix contre (Mr Guérin, Mme Desrumaux) accepte le projet d'insertion des réseaux et autorise le maire à signer la convention.